



Débat région Nouvelle Aquitaine

11 juin 2018

ppe.debatpublic.fr

LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Elle veille à l'information et à la participation du public pour les projets, les plans et programmes ayant de forts enjeux socio-économiques et des impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Saisie par le Ministère de la transition écologique et solidaire, la CNDP a décidé d'organiser un débat public national sur la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Elle a désigné ensuite une commission particulière du débat public (CPDP) chargée de son organisation et de son animation.

LA COMMISSION PARTICULIERE : NEUTRE ET INDEPENDANTE

Composée de huit citoyens, elle anime le débat de manière impartiale, recueille les avis et confronte les points de vue.

Deux mois après le débat, elle publie un rapport présentant les avis du public. Elle formule des recommandations.

Le texte de la PPE (rédaction prévue en décembre 2018) montrera comment le gouvernement tient compte de l'avis du public

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE) ...

Elle est élaborée par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

La PPE est l'outil de pilotage de la politique énergétique créée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015.

Elle exprime les orientations et priorités d'actions des pouvoirs publics sur le territoire métropolitain pour atteindre les objectifs de cette loi.

Une accélération programmée des efforts de la nation

Les trajectoires actuelles ne nous mènent pas à la neutralité carbone en 2050 .

—> Les objectifs :

Réduction de la consommation d'énergie vers 1000 TWh par an d'ici 2050 contre 1500 TWh aujourd'hui.

Émissions nulles pour le transport terrestre

Émissions nulles dans le secteur industriel

Réduction des émissions du secteur agricole de 45%

——> Les moyens évoqués :

Augmentation de la taxe carbone à 225€/tonne en 2030

Augmentation de l'efficacité énergétique de 25 à 30%

Augmentation de l'usage des ressources biomasses et électriques au détriment des sources non renouvelables (pétrole, gaz, charbon).

Exemple : Le plan national pour l'habitat

Le secteur résidentiel-tertiaire = 45% de notre consommation finale énergétique = 25% de nos émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs:

- Atteindre un volume d'émissions nulles dans le bâtiment d'ici 2050, disparition des passoires thermiques d'ici 2025 (entre 500000 et 700 000 rénovations par an ?)
- Création d'une filière industrielle de la rénovation thermique, simplification des mécanismes d'aides et mise en place de systèmes incitatifs
- Accent mis sur les bâtiments du parc public (37% du parc tertiaire français).

LES ENJEUX DU DÉBAT DU 19 MARS AU 30 JUIN

COMPRENDRE

Où en est-on des objectifs prévus dans la loi de transition énergétique?
Quels freins? Quels leviers?

AGIR

Quelles conditions réunir pour accélérer la transition énergétique?
Conditions sociales, territoriales, environnementales, économiques.

CHOISIR

Quel mix énergétique et quel mix électrique pour la France jusqu'en 2028?

GOUVERNER

Comment piloter, évaluer la politique énergétique du pays?
L'État et les territoires?
La place pour les citoyens?
L'information des consommateurs?

LES MODALITÉS DU DÉBAT DU 19 MARS AU 30 JUIN

Assistez aux rencontres organisées sur tout le territoire

Rédigez votre cahier d'acteur ou une contribution

Répondez au questionnaire en ligne

Posez vos questions au maître d'ouvrage

Exprimez-vous ! Echangez sur le forum

Suivez les ateliers d'information, de controverse et réagissez

Abonnez-vous à la newsletter

ppe.debatpublic.fr

fDebatPublicPPE

@debatPPE

